

A & B PAYSAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 rue des Déportés

67570 ROTHAU

915 347 421 RCS SAVERNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze juillet à neuf heures,

Monsieur Alexis BITZNER,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A & B PAYSAGE,

Associé Unique et gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Modification des statuts corrélative à une cession de parts sociales,**
- **Démission d'un cogérant,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Monsieur Benjamin GIRARD assiste également à la séance en qualité de gérant non associé.

PREMIERE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes d'un acte sous signature privée en date à ROTHAU de ce jour, portant cession par Monsieur Benjamin GIRARD à Monsieur Alexis BITZNER des 50 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Associé Unique décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros), divisé en 100 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Alexis BITZNER, Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Benjamin GIRARD de son mandat de gérant, à compter de ce jour, sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal, signé par lui et la gérance.

Monsieur Alexis BITZNER

Signé par :
 BITZNER ALEXIS
92D7361684994B1...

Monsieur Benjamin GIRARD

Signé par :
 GIRARD BENJAMIN
10DC1C6B4E15431...